



14/01/2022

SIGNATURE DE CONVENTION AVEC ROLLEVILLE - DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Conformément aux prescriptions du Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI), la Ville de Montivilliers a recensé et identifié les zones dites « blanches », c'est à dire dépourvues de défense incendie. C'est dans ce cadre que l'an passé avait été installée une colonne d'aspiration au Lac de la Payennière, pour permettre aux pompiers de se fournir en eau. Une autre zone « blanche » a également été l'objet de travaux récemment : le Hameau des Frênes. Ce hameau étant limitrophe de Rolleville, une convention de partage financier a été signée la semaine dernière entre la commune de Rolleville, représentée par son Maire M. Pascal LEPRETTRE et son adjoint en charge de la sécurité M. Eric ROUSSEAUX, et la Ville de Montivilliers, représentée par son Maire Jérôme DUBOST et Yannick LE COQ, Adjoint en charge du Cadre de vie, des Bâtiments, des Travaux des Risques majeurs et des Espaces publics.

Pour répondre à la réglementation, une citerne a donc été achetée et enterrée et permet à présent d'alimenter la défense extérieure contre l'incendie pour 7 habitations sur Montivilliers et 2 sur Rolleville.

La commune de Rolleville a organisé la partie technique. Le coût total des travaux s'est élevé à 37 000€. Près de 20 000€ ont fait l'objet de subventions et les villes de Montivilliers et Rolleville ont donc participé chacune à hauteur de 8500€.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr